
Brevet d'apothicaire.

Numéro d'inventaire : 1979.29997

Auteur(s) : Orléans (Louis-Philippe Joseph, duc d')

Pierre Antoine Cluzel

Type de document : diplôme

Éditeur : non renseigné (Paris)

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1781

Description : Une feuille de velin, irrégulièrement découpée. Sceau imprimé sur un carré de papier fixé à la feuille. Quelques taches et décolorations. De légères déchirures sur le bord inférieur.

Mesures : hauteur : 250 mm ; largeur : 364 mm

Notes : Brevet d'apothicaire (orthographié ici "apoticaire"), délivré à Pierre Antoine Cluzel par Louis Philippe Joseph d'Orléans (Philippe Egalité), le 1er avril 1781. Cachet aux armes de Philippe d'Orléans. Il s'agit d'un brevet privé, comme un privilège, qui attache cet apothicaire à la famille de Philippe-Egalité, et spécifie ses devoirs et sa rémunération. Ce personnage était déjà l'apothicaire du père de Philippe d'Orléans.

Mots-clés : Diplômes professionnels

Médecine, pharmacie

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Paris, Paris

Brevet
d'Apotocour.

Aujourd'hui l'an de Avril mil sept cent quatre-vingt-un,
Monsieur Louis Philippe Joseph d'Orléans duc de Chartres, Prince du Sang, étant à Paris au Palais
Royal, voulant donner une marque de sa satisfaction et de sa confiance au S. Pierre et Antoine Cluzel, c.
Apothicaire de Monsieur le Duc d'Orléans, son très honore Siré, Son et Altesse etéénissime l'a attaché
à sa Personne, et à sa Maison en ladite Qualité d'apothicaire. Veut et entend qu'il en paie le Tître, et en
fasse l'exécution avec honneur et prérogative y attachée, et aux Hages annuelle de Twoies mille livres
qui lui tiendront lieu de payement de toutes Remèdes, Médicaments, Visites qui seront relatisés au Service de
Monsieur de Madame la Duchesse de Chartres, et des Princes et Princesses leurre
Enfants, ainsi que de leurs Maisons, Bouche et Entrée, et ce tant qu'il plaira à ladite et Altesse
etéénissime. Mayant mondit Selgneau, pour témoignage de sa volonté, commandé d'expédier le
présent Brevet, qu'il a signé de sa main, et fait contreignez par moi son Courroie, Secrétaire de ses Commandem.
et à Icelui fait apposer le Sceau de ses armes.

Le B. d'Orléans
M. Cluzel

Potruine

